

LA NEF

20 rue Rouget de Lisle — 93 500 Pantin la-nef.org - 01 41 50 07 20 - formations@la-nef.org

FORMULAIRE D'INSCRIPTION STAGE DE FORMATION

Nom: Prénom:
Adresse:
Code Postal : Ville :
Mail : Tel :
Date de naissance :
Profession:
Statut : Professionnel.le Amateur.trice Cochez cette case si vous souhaitez recevoir la newsletter de La Nef (actualités des spectacles, formations et activités du lieu)
Douze images par seconde : une introduction à l'animation en stop-motion Du lundi 5 au vendredi 9 décembre 2022 - De 10h à 18h (5 jours - 35h) Intervenante : Naomi Van Niekerk
Tarifs : Merci de cocher la case correspondante : Auto-financement = 600 € TTC Autofinancement □ Prise en charge OPCA ou employeur = 840 € TTC Prise en charge □
Conditions de règlement
• Autofinancement Le règlement d'un acompte de 30% du coût total de la formation valide l'inscription au stage. Il peut s'effectuer par chèque (à l'ordre de « Nef ») ou par virement. Le solde doit être réglé en totalité, au plus tard le 1 er jour du stage. Il est possible d'échelonner le paiement, selon un échéancier en accordinate.
avec LA NEF. Vous disposez d'un délai de 7 jours à partir de la date d'inscription, pour revenir sur votre décision. Au delà, l'acompte ne sera pas rendu. En cas d'annulation moins de 2 semaines avant le début du stage, la totalité du montant du stage sera dû.
 Prise en charge par un OPCO (Pôle Emploi, Afdas ou autre) ou par votre employeur La convention signée du financeur/employeur et du stagiaire valide l'inscription
Merci de nous retourner par mail formations@la-nef.org ou par courrier : La Nef, 20 rue Rouget de Lisle - 93500 PANTIN Le formulaire d'inscription au stage complété et signé Une lettre présentant vos motivations et vos projets en lien avec la formation
Un CV
 Une photo d'identité Les règlements
DATE ET SIGNATURE DU/DE LA STAGIAIRE

Conditions générales de vente des prestations de formation :

Généralités :

Le seul fait d'accepter l'offre de prestation de La Nef emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les formations proposées par La Nef relèvent des dispositions figurant dans la 4° partie du code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Inscription aux formations:

Dans le cadre d'un auto-financement : le règlement d'un acompte de 30% du coût total de la formation valide l'inscription au stage. Il peut s'effectuer par chèque (à l'ordre de « La Nef ») ou par virement.

Le solde doit être réglé en totalité, au plus tard le 1^{er} jour du stage. En cas de difficulté financière, il peut être réglé en 3 fois maximum, selon un échéancier en accord avec La Nef.

Le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours à partir de la date d'inscription, pour revenir sur sa décision.

Dans le cadre d'un financement par un OPCO ou un employeur : la convention signée du financeur/employeur et du stagiaire valide l'inscription.

Participation aux formations:

Les stagiaires prendront connaissance et s'engageront à respecter le règlement intérieur fourni lors de l'inscription. Il est rappelé que l'assiduité est obligatoire aux formations suivies et que toute absence devra faire l'objet d'une justification écrite.

Annulation de l'inscription du stagiaire :

Dans le cadre d'un auto-financement, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours à partir de la date d'inscription pour revenir sur sa décision. Au delà, l'acompte ne sera pas rendu.

En cas d'annulation moins de 2 semaines avant le début du stage, la totalité du montant du stage sera dû.

En cas de force majeure entraînant l'annulation de l'inscription dans un délai inférieur, un justificatif sera demandé (par exemple, arrêt maladie).

Annulation de la formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires :

La Nef se réserve le droit d'annuler la formation si elle n'obtient pas un nombre suffisant d'inscriptions. Dans ce cas, elle en informe les stagiaires ou les instances concernées au plus tard trois semaines avant le début de la formation.

Annulation de la formation en cas de force majeure :

L'inscription se trouvera annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence qui entraîneraient l'annulation de la formation.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre conformément au droit commun, à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).